

Objet : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**Mise en place d'horloges astronomiques en divers secteurs**

Tranche 1

Rapporteur : Monsieur Del Col

Monsieur DELCOL, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de mise en place d'horloges astronomiques en divers secteurs - Tranche 1 - comprenant :

- le remplacement des cellules photopiles des 40 coffrets de commande suivants par des horloges astronomiques :

C150P4a - LA CHENAIE
C150P4 - LA CHENAIE
C150P6F - LA MAISONNERAIE
C150P6A - LA PAQUIERE
C150P28 - LE CENTRE
C150P40 - LE COTEAU
C150P36 - LE PREVOST
C150P26 - LE VALLON
C150P10A - LES PINS
C150P10 - LES PINS
C150P14D - LES ROQUES
C150P14A - LES ROQUES
C150P14B - LES ROQUES C.S
C150P24 - LES SAPINS
C150P47A - LOT ESPACE
C150P47 - LOT. ESPACE
C150P34 - MANDILLET
C150P33 - MARCHET
C150P50 - METCHE
C150P15 - MONGES
C150P13A - MOULIN
C150P13C - MOULIN C.S
C150P13B - MOULIN C.S
C150P55 - ORCHIDEES
C15000057 - P TRAVERSEE ST ROCH
C150P32 - P32 POLYVALENTE
C15000059 - P6C AS 4 CAMIS
C150PE - PEYRET
C150P44 - ROUANE
C150PA - ROUANE
C150P17C - ROUMEGUE
C150P39 - ROUTE DE BOUCONNE
C150P37 - ROUTE DE PIBRAC
C150P21A - SAINT JAMES
C150PSHE - SHELTER
C150P45 - ST ROCH
C150Cde 4 - TENNIS 1
C150Cde 5 - TENNIS 2
C1506 - TENNIS 3
C15000058 - TENNIS 4
C150P12 - CRABINET
C150P47B - ULIET
C150P28B - ULIET

C150P52 - Z.I BREGUET
C150PB - ZONE INDUSTRIELLE
X150X0 -
X150X2 -
X150X1 -
X150X3 -

Le coût total de ce projet est estimé à 16 461 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 4 767 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de travaux d'horloges astronomiques tels que décrit ci-dessus ;
- de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG ;
- après inscription et réalisation des travaux, de s'engager à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 4 767 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Maire,
Gilles de FALETANS**